

ECOLE DE PERIGNE

CIRCONSCRIPTION DE MELLE

Emilie CHARLES

Tel : 05 49 07 10 05

Mél : ce.0790111S@ac-poitiers.fr

Adresse postale :

9 route de Bessac

79 170 PERIGNE

ECOLE PRIMAIRE DE PERIGNE PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 6 NOVEMBRE 2023

• **Etaient présents :**

ENSEIGNANTS : M. Braynas, Mme Deroche, Mme Guérin, Mme Charles

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES : Mmes Fillon, Albert, Picard, M. Guitton.

REPRÉSENTANTS INSTITUTIONNELS (IEN, Elus, DDEN) : Mme Pouvreau (maire), Mme Sylvain (élue)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Maïté Deroche

Absents excusés : M Chacon, Inspecteur de l'Education Nationale,

Absents : Mme Mme Bleyaert Roulet (elle participe aux conseils d'école de son école de rattachement)

L'ordre du jour est abordé comme suit :

I-Installation du Conseil d'école :

L'élection des représentants de parents d'élèves s'est déroulée le vendredi 13 octobre. La liste de six parents qui s'est présentée a été élue avec un taux de participation de 71,21% (Sur 132 parents, il y a eu 94 votants dont 14 bulletins blancs ou nuls).

Les représentantes de parents sont :

- | | |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| • Mme Albert Cindie (Titulaire) | Mme Fillon Caroline (Titulaire) |
| • M. Guitton Benoit (Titulaire) | Mme Longeau Pauline (Suppléante) |
| • Mme Picard Marie-Céline (Titulaire) | Mme Métais Emilie (Suppléante) |

Une réflexion est menée en conseil d'école quant aux modalités de vote pour l'année prochaine. Les membres du conseil se prononcent pour que les élections se fassent à l'avenir exclusivement par correspondance à l'unanimité.

Copie transmise à :

Monsieur Chacon, IEN de la circonscription

Madame le Maire de la commune

Les représentants des parents d'élèves

Les enseignants de l'école

Mme Charles rappelle la composition du conseil d'école, son rôle et ses modalités de fonctionnement.

Composition : le conseil d'école est composé de la directrice de l'école, présidente, de deux élus (le maire ou son représentant et un conseiller municipal), des maîtres de l'école et des maîtres remplaçants, des représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école (il n'y a pour l'instant pas de DDEN pour notre école) et de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, qui assiste de droit aux réunions.

Modalités de fonctionnement : chacun de ces membres peut être amené à délibérer sur les points à l'ordre du jour. Pour délibérer valablement, le Conseil d'école doit réunir au moins la majorité plus un membre de ses membres. En l'absence de ce quorum, le Conseil d'école ne peut pas se tenir.

Les autres personnes pouvant être présentes assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant. Les membres du Conseil d'école ainsi que les personnes assistant aux conseils d'école sont liés par une obligation de réserve absolue quant aux points évoqués mettant nommément en cause un élève, une famille ou tout autre personne.

Rôle du conseil d'école : il réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- adopte le projet d'école et est associé à son élaboration ;
- vote le règlement intérieur de l'école;
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école (ex : APC, restauration, hygiène, TAPS, Liaison école-collège, Rased, ..)

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Les prochains conseils d'école auront lieu le mardi 12 mars 2024 et le mardi 18 juin 2024 à 18h30.

Présentation de l'école (effectifs, personnels, classes) :

Une présentation des effectifs et des personnels de l'école est faite par Mme Charles :

Le personnel communal :

A la Garderie, Mme Michaud, Mme Perny et Mme Tapin encadrent les enfants.

Mme Boisselet et Mme Mouchelet sont responsables de la restauration. Mme Perny et Mme Michaud sont présentes sur le temps méridien : service à la cantine, surveillance dans la cour jusqu'à 13h20.

Mme Perrotin Pascale, agent polyvalent, est partie à la retraite durant l'été.

Le personnel enseignant et AESH :

L'équipe pédagogique se compose de 6 enseignants : Mme Deroche, Mme Guérin, Mme Charles, M. Braynas, Mme Bleyaert Roulet (qui complète Mme Charles les jeudis et vendredis) et Mme Desmousseau, remplaçante rattachée à l'école.

Mme Dienon Amandine, AESH, est présente les lundis matins et vendredis à l'école.

Cette année il y a 86 élèves à l'école, soit 8 de moins qu'en juin dernier. Pour 15 départs en sixième, il y a eu 8 entrées en PS. Une élève est partie dans le privé à Niort, deux autres départs ont eu lieu suite à déménagement cet été et deux élèves sont arrivés d'une autre école.

Ils sont répartis comme suit :

PS	MS	GS	Total maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total Elémentaire	Total Général
8	11	6	25	8	9	15	12	17	61	86

L'école comporte 4 classes. La répartition pédagogique est la suivante :

- Mme Deroche : 25 élèves de PS MS GS (avec l'ATSEM : Mme Michaud Muriel)
- Mme Guerin : 17 élèves de CP CE1
- Mme Charles et Mme Bleyaert Roulet : 21 élèves de CE2 CM1

- M Braynas : 23 élèves de CM1 CM2. Dans la classe, Mme Dienon, AESH, intervient pour accompagner 1 élève en situation de handicap.

Mme le Maire précise qu'actuellement 23 élèves scolarisés à Périgné, résident hors commune.

Les CM1 étant répartis dans deux classes, un décloisonnement est organisé en début d'après-midi (lundi mardi et vendredi) pour les matières Histoire, Géographie et Sciences. Tous les CM1 sont réunis sur ce temps pour travailler les mêmes compétences, différentes de celles abordées en cycle 2 en « questionner le monde ».

II- Le règlement Intérieur de l'École :

Le nouveau règlement intérieur, qui s'appuie sur le règlement départemental des écoles du 23 juin 2022, a été proposé en lecture préalable (document joint). Il est relu et légèrement modifié lors de la réunion. Mme Charles rappelle que le règlement intérieur précise le fonctionnement habituel de l'école. Le nouveau règlement 2023 2024 est voté et adopté à l'unanimité.

Le règlement sera envoyé sur Educartable pour lecture des familles et imprimé pour les familles ne disposant pas d'Educartable ou qui en souhaitent une version papier. Il sera mis en ligne sur le site de l'école également. La charte de la Laïcité expliquée aux enfants est annexée au règlement intérieur et sera disponible sur Educartable et le site internet. Les parents devront signer un coupon indiquant qu'ils ont pris connaissance du règlement intérieur et de la charte de la Laïcité.

L'année dernière, une Charte de bonne conduite concernant le temps méridien a été rédigée et est reconduite cette année. Elle a été distribuée avec le dossier périscolaire.

III- Les instances de liaison :

✓ Ecole Collège :

La date du premier Conseil Ecole Collège ne nous a pas encore été communiquée. Il sera l'occasion d'y définir les projets envisagés pour cette nouvelle année scolaire.

La classe de CM1 CM2 est inscrite dans le projet départemental ECORCE. La problématique concerne la qualité de l'eau. Ce projet contribue à la liaison école – collège puisque le projet se fait avec une autre classe de CM de Chizé et une classe de sixième du collège de Brioux. Une journée de rencontre est prévue entre ces 3 classes pour présenter leur recherche. Elles auront chacune 3 sorties scientifiques dans l'année.

Les résultats aux évaluations nationales d'entrée en 6ème ne sont pas encore connus à ce jour.

✓ Liaison inter-cycles :

Dans le cadre des décloisonnements et des conseils de cycle, des liaisons sont faites quotidiennement entre chaque cycle. Les APC permettent également aux élèves de GS de travailler avec la maîtresse de CP.

IV- Le Projet d'École :

Pour rappel, le projet d'école comporte trois grandes ambitions :

- Ambition 1 : Construire des apprentissages durables ;
- Ambition 2 : Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours ;
- Ambition 3 : Ouvrir l'école, développer les liens avec ses partenaires, conforter la confiance ;

L'école réécrira son projet d'école lorsqu'elle sera en phase d'évaluation d'école. Ce n'est pas le cas cette année. Les actions du projet d'école sont donc pour certaines reconduites, d'autres sont arrivées à leur terme.

Le bilan avait été fait et présenté en juin 2023, lors du dernier conseil d'école.

L'équipe pédagogique présente les actions de l'année, dont découlent entre autres les projets et sorties des classes :

Volet 1 : Construire des apprentissages durables.

Porter une attention particulière aux attendus de chaque cycle : actions bibliothèque, projet lecteur et lecture fluence : Améliorer les compétences en lecture fluide et lecture compréhension : fréquentation de la bibliothèque municipale, mise en place du quart d'heure lecture en élémentaire, ateliers de lecture fluence (achat d'une méthode commune), projet Bookinou en APC, projet de lecture aux plus jeunes en fin d'année et aux résidents de la MARPA...

Développer les compétences mathématiques : Action résolution de problèmes. Roue des maths en maternelle, semaine des mathématiques, concours de calcul mental, travail sur la typologie des énoncés de problème.

Volet 2 : Accompagner l'élève dans la construction de son parcours

Développer l'interdisciplinarité par une mise en œuvre active des parcours éducatifs : action développement durable et environnement.

Responsabiliser les élèves et les impliquer dans la connaissance et le respect de leur environnement : projet classe dehors en maternelle, projet autour de l'eau avec les interventions coordonnées par le SMAEP4B, intervention sur les énergies renouvelables en CM avec la Betapi, tri de déchets, projet Echo d'Escale, ECORCE, Voyage scolaire autour du milieu marin pour les CE2-CM1-CM2 : 3 jours et 2 nuits à Meschers sur Gironde du 29 avril au 1^{er} mai 2024

Sorties scolaires dans le Marais Poitevin (parc ornithologique) et à l'aquarium de la Rochelle pour les classes de PS MS GS et CP CE1 (sous réserve de financement).

Valoriser leur engagement dans les instances et les projets portés par l'école : conseil de délégués.

Poursuivre l'ouverture de l'École au monde pour accompagner l'élève dans la construction d'une orientation choisie :

-Nourrir le parcours culturel des élèves : Concerts : Jeunesse Musicale de France, Scènes Nomades : l'enfant et le théâtre et Rencontre avec un auteur, Maternelle et Cinéma.

-Projets USEP : inscription à l'action « les enfants font leurs jeux », participation à la semaine et journées olympiques et paralympiques, rencontres USEP (orientation, P'tit tour USEP, projet Rugby), participation des CM le 6 juin 2024 à la finale de Cap J.O à Melle.

-Connaissance du milieu marin (classe découverte à Meschers)

-Parcours citoyen : Programme PhARe,

-Parcours de santé : activités physiques et sportives - activités nautiques à Aqua'Melle en décembre/janvier pour les CP-CE1-CE2 (et GS selon nombre d'accompagnateurs), kayak (CM1 CM2), intervention de l'infirmière scolaire autour du sommeil des écrans, des dents..., intervention du SDIS lors de rencontres USEP

Volet 3 : Ouvrir l'école

Mieux accueillir

Impliquer les familles sur les apprentissages scolaires pour la mise en œuvre d'une coéducation : projet passerelle, accueil dans les classes lors de temps spécifiques ou semaine de la maternelle.

Mieux communiquer

Communication via l'application Educartable (permettant de diffuser les mots de l'école, la mairie, l'APE, les représentants de parents élus), rédaction d'articles pour l'écho du Lavoir.

Renforcer les interactions avec les partenaires

Interagir et coopérer avec l'APE : organisation d'actions communes : fête de fin d'année, actions conjointes autour de la période de Noël.

Impliquer les familles lors de l'organisation des festivités : carnaval, sorties scolaires, Grande Lessive, ateliers cuisine, classe dehors.

Projets avec les résidents de la MARPA

Participer aux actions USEP hors temps scolaire.

Moyens alloués :

Budget Mairie :

Fournitures pédagogiques par élève, manuels et fichiers, consommables et autres matériels pédagogiques : 5324 euros.

Transports et sorties (projets culturels, kayak, sorties projet d'école): 3565 euros.

Adhésions CUMAV, USEP : 457euros

Soit au total : 9 346 euros

Coopérative scolaire (Association USEP école de Périgné)

L'association USEP de l'école (Comité d'Action Educative) permet de financer d'autres projets ;

- L'affiliation à l'USEP de toutes les classes : 832,40 €
- La participation aux entrées lors des séances de cinéma ou de concerts JMF.
- La participation aux entrées des spectacles ou projets CUMAV dans le cadre de « l'Enfant et le théâtre »
- Les licences rallye lecture, l'achat de logiciels, l'abonnement et l'achat de livres pour le Prix des

Incorruptibles ou les projets en lien avec la lecture...

- L'achat de petits matériels (tapis, nappe, goûters...)

Recettes :

- La photographie scolaire a eu lieu en septembre. Les recettes seront versées sur le C.A.E et serviront à financer les projets des classes.
- L'action vente de saucisson en juin dernier a permis de rapporter : 510,10 euros
- La participation des parents de début d'année à la coopérative scolaire s'élève cette année à 1305 euros. C'est supérieur aux années passées malgré moins d'élèves. Cela s'explique par l'augmentation du nombre de dons et le nouveau montant recommandé, décidé lors du dernier conseil d'école.
- L'APE participera aux projets de sorties des classes à hauteur de 2000 euros (minimum) et fera don de 400 euros environ pour le budget de Noël.
- Une subvention de 250 euros a été versée par le Foyer rural (dans le cadre des articles produits par l'école pour l'écho du lavoir)
- L'école a reçu en septembre six « Tickets Jeune Citoyen » soit 120 euros.

Solde au 31 août 2023 : 3084,21 euros

Solde au 23 octobre 2023 : 3733, 98 euros

L'équipe enseignante remercie les familles pour ces dons ainsi que la Municipalité et l'APE pour leur aide financière.

Classe découverte et projet autour de l'eau : budget prévisionnel et participation des familles

Le budget prévisionnel est présenté aux membres du conseil d'école afin qu'ils se positionnent sur la part maximale demandée aux familles pour le projet classe découverte.

- Le cout du voyage scolaire à Meschers pour les CE2 CM1 CM2 s'élève à 7154 euros. Cela concerne 44 élèves et représente 162,59€ par enfant.
- Le coût des sorties Marais et Aquarium pour les élèves de la maternelle au CE1 s'élève à 2 222,50€ Cela concerne 42 élèves et représente 52,92€ par élève.
- > Le coût total du projet incluant les autres interventions ou sorties est de 10320 euros.

Le conseil d'école étudie le budget prévisionnel sachant qu'à ce jour, la participation globale des Mécènes n'est pas encore totalement connue : la demande faite par les enseignants, mentionnait une réponse pour le 15 novembre.

Le groupe Archimbaud a donné son accord pour participer à hauteur de 6000 euros sur ce projet. L'équipe enseignante remercie ce généreux donateur pour son aide.

L'APE participera à hauteur de 2000 euros. Nous les en remercions également.

Sont validés les points suivants :

- aucune participation financière ne sera demandée aux familles pour les sorties à la journée. Les familles ayant déjà fait un effort dans le don de début d'année.
- la participation demandée aux familles pour le séjour à Meschers ne dépassera pas 40€.
- selon le retour des personnes sollicitées pour du mécénat, une subvention exceptionnelle par élève pourra être demandée à la commune.

V- Le Cadre de Vie :

- ✓ Travaux réalisés par la Municipalité ou en cours de réalisation.
- ✓ Un local de stockage du matériel pédagogique (réserve) a été installé à côté du local APE et remplace le stockage dans le grenier au-dessus de la cantine, auquel les enseignants n'ont plus accès.
- ✓ La mairie a souhaité faire installer des alarmes (Verisure) dans tous les bâtiments de l'école et municipaux (stade, bibliothèque). Depuis la rentrée, les enseignants et le personnel ont désormais des badges spécifiques aux locaux qu'ils utilisent.
- ✓ Les personnes habitant dans les locatifs qui se situent entre les bâtiments élémentaires n'auront plus accès aux cabanons pour une raison de sécurité.

- ✓ Demandes de travaux ou d'achats
- ✓ Sécurisation de l'école : l'installation d'un visiophone + ouverture du portail à distance afin d'éviter le déplacement des enseignants sur les heures de cours est renouvelée.
- ✓ Sur le terrain école dehors, Mme Deroche demande s'il est possible que les familles interviennent pour l'entretien du potager ou si cela doit passer par les agents communaux. Mme le maire est favorable à ce que les familles soient sollicitées.
- ✓ Une ventilation pour réduire l'humidité des classes de M. Braynas et Mme Charles (déjà demandé)
- ✓ Un store occultant sur la porte de la classe de Mme Charles (déjà demandé)
- ✓ Une réflexion est menée sur des systèmes permettant de réduire les températures des classes lors des fortes chaleurs comme cela a été le cas en septembre ou en juin dernier (températures relevées dans les classes élémentaires proches de 31°C). Il est suggéré d'installer des glycines et des treilles au-dessus des portes par exemple ou tailler moins les tilleuls pour apporter plus d'ombre...
- ✓ Végétaliser la cour de récréation : cette demande est à la fois une demande de l'équipe pédagogique et des délégués de classe. Elle sera notifiée dans la liste des demandes des délégués que Mme Charles va transmettre à la mairie.

Mme le Maire informe les membres de la réunion qu'un audit énergétique a été réalisé sur les bâtiments. Des propositions ont été faites à la commune et sont à l'étude. Beaucoup de travaux sont à prévoir car l'audit révèle en effet une grande déperdition de chaleur.

L'équipe enseignante remercie la mairie pour la réactivité des petits travaux effectués et pour les investissements réalisés ou entrepris dans l'amélioration des conditions de travail des élèves et des personnels. Une liste des petits travaux demandés sera envoyée à la mairie.

VI- Sécurité :

Afin de garantir la sécurité au sein de l'école, des exercices PPMS et incendies sont réalisés durant l'année.

Le premier exercice incendie du 28 septembre s'est déroulé dans le calme.

Le premier exercice PPMS « intrusion » s'est déroulé le 12 octobre. Le scénario choisi était « se cacher ». Tout le monde a réussi à se cacher dans le calme et le silence a été globalement respecté. Le signal d'alerte n'est toujours pas satisfaisant puisqu'un enseignant est obligé d'aller se déplacer dans chaque classe pour donner l'alerte et se met donc « à vue » d'un éventuel assaillant. Un système pour communiquer entre les classes serait à envisager.

Mme Pouvreau précise que le devis s'élevait à 5000 euros pour l'installation de boîtiers PPMS à l'école.

Le plan Vigipirate niveau urgence attentat a été renforcé suite aux événements survenus à Arras. Un adulte doit accueillir les familles aux entrées de l'établissement : Mme Charles ou Mme Bleyaert Roulet se postent donc au portail maternelle à 8h50. M. Braynas est lui au portail élémentaire. Il est donc indispensable que les horaires soient respectés afin que les enseignants puissent rejoindre leur classe à 9h pour le début des cours.

Une vérification de l'identité des personnes et un contrôle visuel des sacs peuvent être demandés. Les personnes ne doivent pas s'attarder aux abords de l'établissement.

Un des parents élus fait part du dysfonctionnement de la sonnette du portail de la garderie.

VII- La vie scolaire :

✓ Programme pHARe

Mme Charles rappelle que l'école est inscrite au programme de lutte contre le Harcèlement depuis la rentrée 2021.

Les élèves participeront à la journée de lutte contre le harcèlement le 9 novembre (ou le 7)

✓ Organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires

Le Conseil des maitres s'est réuni en septembre pour organiser les APC. Elles seront proposées le soir de 16h30 à 17h15. Elles concernent cette année la maîtrise de la lecture.

Mme Charles rappelle que les APC sont soumises à l'autorisation des parents.

Les enfants participant aux APC sont reconduits en garderie si besoin à 17h15 par les enseignants ou remis à leur représentant légal.

✓ Labellisation environnementale

Mme Charles a déposé la candidature de l'école pour la labellisation E3D (engagement de l'école dans une Démarche de Développement Durable) avec le réseau ECLORE.

C'est la neuvième vague de labellisation. Toutes les écoles devront être labellisées en 2030.

✓ Inclusion : PIAL et RASED

Mme Charles rappelle qu'un élève est accompagné par une AESH actuellement à l'école (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap).

Un nouvel enseignant référent remplace Mme Litique sur notre secteur depuis novembre, il s'agit de M. Arik Pennetier.

Le Réseau d'Aide se compose de Mme Gazeau, psychologue scolaire, Mme Vezien et Mme Blanché, maitresses spécialisées. Le RASED peut être sollicité par les enseignants pour travailler avec un ou plusieurs élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage. Une concertation entre le RASED et les enseignants a eu lieu en octobre pour cibler les besoins et les interventions à suivre : Mme Vezien va travailler avec la plupart des élèves de CM1 en écriture en Période 2, suite aux difficultés identifiées dans ce domaine. D'autres prises en charge devraient se mettre en place suite aux demandes des enseignants, à partir de la Période 2.

✓ Santé scolaire :

Les élèves de CP ont fait leur visite médicale avec l'infirmière scolaire en septembre.

Les élèves de MS seront vus par l'infirmière de PMI dans l'année.

✓ Elections des délégués de classe :

2 délégués par classe élémentaire ont été élus en septembre ainsi que 2 suppléants. Ils participent à des conseils de délégués une fois par période environ, afin de les impliquer dans le fonctionnement de l'école et valoriser leur engagement.

La première réunion s'est tenue sur le thème de la cour de récréation. De nombreuses idées sont ressorties comme végétaliser la cour, tracer des buts sous le préau, acheter du nouveau matériel sportif pour les malles « récré », déplacer les murs d'escalade de la salle de motricité (dans le gymnase), tracer de nouveaux jeux au sol, réinstaller une cabane dans la cour... La liste sera envoyée à la mairie pour tout ce qui concerne les aménagements proposés dans la cour relevant de leur compétence. Il a été expliqué aux enfants que tout ne serait pas forcément faisable mais que leurs idées seraient transmises. Nous remercions la mairie par avance dans l'étude de ces projets.

Les délégués sont :

CP CE1 : Malo Broutin, Louna Fradin – Inès Lucquiaud (suppléante)

CE2 CM1 : Lise Longeau, Alexis Barillot – Abel Deletang et Leyana Anselme (suppléants)

CM1 CM2 : Marcel Charles, Clara Georges – Maël Longeau et Margaux Billy (suppléants)

Les GS participeront à tour de rôle aux réunions.

✓ Le Conseil Municipal Enfants :

Un Conseil Municipal enfants (CME) a été mis en place sur la commune de Périgné. Le CME permet d'offrir aux enfants la possibilité d'améliorer le cadre de vie de leurs concitoyens. Cela concerne les élèves de CM1 et CM2 de la commune.

Aussi, 2 nouveaux élèves de CM1 ont rejoint le CME suite aux élections du 20 octobre : Djinssia Dié Labrousse et Lucie Bruneteau.

Mme Pouvreau indique qu'elle ne sait pas si le CME sera maintenu par la suite.

✓ Relations parents-enseignants

Chaque enseignant rencontre 1 à 2 fois par an les familles, notamment au moment de la mise en ligne des livrets scolaires ou des résultats aux évaluations nationales. La première réunion de rentrée, par classe, a eu lieu en septembre et les enseignants remercient les parents qui se sont manifestés lors de ces réunions. La réunion de rentrée a eu lieu cette année le 1^{er} septembre. A peine 20 parents étaient présents.

D'autres rencontres peuvent avoir lieu individuellement selon les besoins, la demande de rendez-vous peut être faite par Educartable ou par téléphone mais doit être planifiée afin d'être reçus dans de bonnes conditions.

✓ Bilan des évaluations CP-CE1-CM1 :

Cette année trois cohortes étaient concernées par les évaluations nationales : les CP, CE1 et CM1.

Les enseignants ont reçu presque tous les parents pour expliquer les résultats des élèves. Les résultats sont très hétérogènes de manière globale mais correspondent à ce que les enseignants connaissent des élèves. Ils permettent d'orienter les choix pédagogiques.

Les résultats nationaux et de circonscription devraient nous être communiqués pour comparer notre profil d'école avec ces résultats.

✓ A.P.E

Un nouveau bureau a été élu et de nombreux membres actifs (16) ont rejoint l'association cette année, ce qui est très encourageant.

Mme Picard, membre du bureau de l'APE rappelle les actions de l'année :

Le vide grenier du mois de septembre a très bien fonctionné.

Une soirée Halloween a été organisée le 28 octobre. Le résultat semble plutôt positif. Beaucoup de personnes extérieures aux parents d'élèves étaient présentes.

Le ramassage papier du 4 novembre n'a pas pu avoir lieu comme prévu pour cause météorologique. Un second ramassage aura lieu en mai.

La vente de chocolats et de sapins de Noël est en cours.

Un repas « Tartiflette » aura lieu le weekend du 23 mars.

Une réflexion est menée sur une bourse aux vêtements, en février.

La fête de l'école aura lieu le 22 juin dans le bourg de Périgné, près de la place de l'Eglise et du terrain classe dehors en lien avec l'équipe pédagogique.

Un calendrier des manifestations et un trombinoscope des membres va être réalisé pour les parents.

L'APE souhaite travailler en lien avec l'école, pour cela une réunion a eu lieu avant les vacances de Toussaint.

L'équipe pédagogique remercie les membres de l'APE pour cette collaboration et le soutien dans les projets de l'école.

✓ Organisation des activités culturelles et sportives et sorties

Les familles sont prévenues le plus tôt possible des manifestations culturelles, sportives scolaires et extra-scolaires envisagées par les enseignants ou l'APE, via Educartable.

-Deux classes ont pu aller à Chizé pour des animations dans le cadre de la fête du bio début septembre.

-Les sorties CUMAV auront lieu entre le 15 et le 19 janvier pour les cycle 2 et 3 : Charlie a la rencontre de Charlie (théâtre de récit) et courant mars pour les maternelle : Stella Maris.

-L'auteur Christophe Tostain sera présent la semaine du 11 au 15 décembre 2023 : classe des CM1 CM2

-Les élèves d'élémentaire vont vivre des animations autour de l'eau avec des associations locales, dans le cadre du projet autour de l'eau, dès le mois de novembre (Betapi, fédération de chasse, APIEEE, CPIE...).

Sport et USEP :

4 élèves (sur 6 inscrits) ont participé à la Coulée Verte à Niort le 15 octobre.

Les dates des rencontres USEP ne sont pas encore connues.

Les CM1 CM2 participeront à la journée CAP J.O le jeudi 6 juin 2024.

Les séances à Aqua'Melle auront lieu les mardis et les vendredis après-midi du 19/12/23 au 26/01/24.

Le cycle rugby aura lieu ...

Le matériel de gymnastique sera disponible du 8/01/24 au 8/03/24.

Usep-Hors temps scolaire :

La rencontre rugby n'a pas pu avoir lieu en raison de la météo.

Gymnastique de la GS au CE2 à Melle le 15 novembre.

Hand ball à Celles sur Belle pour les CE2-CM1-CM2 le 13 décembre.

✓ L'école des sports

La mise en place d'une école des sports, en lien avec l'USEP avait été évoquée lors d'une réunion au printemps

2023. Une relance a été faite à l'école en début d'année, qui a indiqué que ce projet était en attente. La mairie a indiqué que le gymnase était disponible actuellement, les lundis soirs à 16h30. Ce créneau d'une heure pourrait être intéressant pour un tel projet afin de faciliter l'accès aux enfants. Une question est posée pour savoir si la mairie accepterait que les enfants qui participent à l'école des sports puissent retourner en garderie après la séance, si celle-ci finissait à 17h45. Madame le maire répond que oui, c'est faisable si l'animateur emmène les enfants. Mme Charles propose de réaliser un sondage auprès des familles pour savoir combien de familles seraient intéressées par un tel projet.

VIII- Réponse aux questions transmises par les représentants de parents élus

« Des parents souhaiteraient savoir qui est présent à la cantine le midi pour la surveillance et le service des enfants et aussi savoir si les enfants ont le droit de changer de place à la cantine ? »

Réponse de la mairie :

Jacqueline et Emanuelle servent les maternelles à la cantine le midi, puis Jacqueline emmène les élèves de MS et GS dans la cour pour la récréation, ainsi que les élèves de CP CE1.

Emilie et Cynthia servent les élèves du CP au CM2, puis les CE2 CM1 CM2 sont surveillés par Cynthia dans l'autre cour.

En cas d'absence d'un personnel sur ce temps méridien, c'est un élu (Mme Martin) ou Mme le Maire, qui remplace les agents.

Les élèves ne peuvent pas changer de place seuls : ils changent de place si le comportement est inadapté à la cantine, sinon les places sont définies pour l'année. Certains enfants ont déjà changé de place.

Précision : il n'est pas certain que le quotient familial soit appliqué dès janvier comme prévu pour les facturations des temps péri scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h .

À Périgné, le 6/11/2023

Le Secrétaire de séance
Maïté Deroche

La Directrice
Emilie CHARLES

